

qui se révèlent, aux yeux en tout cas de certains, comme insuffisants pour orienter les étudiants en fonction des besoins de la société. Dans le domaine de la médecine, nous sommes donc prêts à accepter votre motion sous forme de postulat parce que nous sommes d'accord avec tous ceux qui cherchent des solutions permettant de savoir si les étudiants sont suffisamment intelligents pour faire leurs études, et sont capables de réussir des examens. Le fameux test allemand ne nous dit sans doute rien d'autre à savoir si les gens sont capables de réussir des examens, ce qui n'est certainement pas ce que l'on attend d'un médecin ensuite pendant toute sa carrière. Le système en place est un système propédeutique, et votre motion n'apporte rien de nouveau. Nous voulons apporter aussi notre contribution à la recherche d'une sélection préalable qui ne relève pas du numerus clausus, mais de l'autotest du candidat, c'est-à-dire de sa confrontation avec le travail à l'hôpital et de son contact avec les malades. Nous examinons donc cette possibilité.

En ce qui concerne les écoles polytechniques fédérales, vous savez que des cycles propédeutiques ou des dispositifs du même type sont déjà réalisés. En ce qui concerne, par contre, les conditions d'admission générales aux universités, elles ne sont effectivement pas de la compétence fédérale et transmettre une motion dans ce domaine consiste à donner un mandat à une instance qui n'a pas les moyens de le réaliser. Je vous prie donc de ne pas nous attribuer une tâche impossible ou une tâche pour laquelle nous n'avons pas été déterminés.

J'ajoute que notre volonté permanente est, au sein des instances de coordination, que ce soit la Conférence universitaire suisse ou la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, de veiller à la meilleure coordination possible, d'essayer d'éviter l'«Alleingang» – comme cela a été dit –, de certains cantons. Lorsque je siège avec mes 26 collègues des cantons, je me sens tout aussi responsable qu'eux de trouver des solutions qui correspondent aux besoins de l'ensemble du pays.

Mais tant que nous n'aurons pas de compétence propre dans ce domaine, au niveau de la Confédération, une motion consisterait à nous demander une tâche que nous ne sommes pas habilités à remplir. Je suis heureuse, par ailleurs, que ce débat confirme notre position opposée au numerus clausus et nous encourage à poursuivre dans la voie de ce fédéralisme de coopération, qui est la seule chance que nous avons, mais c'est une grande chance puisqu'il permet aux universités suisses d'être aussi ancrées dans leurs cantons et d'avoir les soutiens locaux dont elles ont besoin.

En résumé, le Conseil fédéral ne saurait que faire de la motion que vous pourriez transmettre. Il s'engage par ailleurs à poursuivre les travaux concernant une présélection aux études de médecine dans le sens où vous l'avez décrite.

*Abstimmung – Vote*

Für Überweisung der Motion	43 Stimmen
Dagegen	42 Stimmen

93.3609

**Postulat Comby**

**Wirtschaft. Verwertung von Forschungsergebnissen**

**Recherche au service de l'économie. Valorisation des résultats**

*Wortlaut des Postulates vom 14. Dezember 1993*

Wir stellen fest, dass ein beträchtliches unausgeschöpftes Innovationspotential vorhanden ist, und wir wagen zu behaupten, dass die Schweizer zwar kreativ sind, aber sich nicht im-

mer darauf verstehen, aus ihrer Kreativität einen Nutzen für die Steigerung ihres Wohlstandes und ihrer Lebensqualität zu ziehen. Es ist deshalb notwendig, eine echte, dynamischere und effizientere Kultur der Innovation und des Technologietransfers zu fördern.

Wir schlagen vor, die Kontakte zwischen Forschung und Wirtschaft, bei letzterer vor allem zu kleinen und mittleren Unternehmen (KMU), zu stärken, und zwar nach dem Vorbild der Massnahmen im europäischen Value-Programm, bei dem 1 Prozent des Forschungsbudgets für die Verwertung der Forschungsergebnisse verwendet wird.

In diesem Sinne ersuchen wir den Bundesrat dringend, einen gewissen Prozentsatz bei allen Forschungsbeiträgen, vor allem bei jenen, die im Zusammenhang mit der Teilnahme der Schweiz an den europäischen Forschungs- und Erziehungsprogrammen bewilligt werden, für die Verwertung der Resultate im Dienste der Wirtschaft und der Gesellschaft vorzusehen, damit diese Programme sich tatsächlich in Innovationen und in technischem Fortschritt niederschlagen.

*Texte du postulat du 14 décembre 1993*

Nous constatons qu'il existe un potentiel considérable d'innovations non exploitées, et nous pouvons dire que le génie humain suisse crée mais ne sait pas toujours en tirer profit pour son bien-être matériel et pour l'amélioration de sa qualité de vie. Il faut donc promouvoir une véritable culture de l'innovation et du transfert de technologies plus dynamique et plus performante.

A l'instar du programme européen Value, qui consacre 1 pour cent des budgets de la recherche à la valorisation des résultats de cette même recherche, nous proposons de favoriser les interfaces entre les milieux de la recherche et ceux de l'économie et en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), en prenant des mesures similaires.

Dans cette optique, nous prions instamment le Conseil fédéral de prévoir un pourcentage des budgets votés, relatifs notamment à la participation de la Suisse aux programmes européens de recherche et d'éducation, à la valorisation des résultats obtenus au service de l'économie et de l'ensemble de la société afin que ces programmes soient réellement un facteur d'innovation et de progrès technologique!

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Aubry, Berger, Camponovo, Cavadini Adriano, Chevallaz, Darbellay, Deiss, Eggly, Epiney, Frey Claude, Gobet, Gros Jean-Michel, Loeb François, Maitre, Mamie, Nabholz, Philipona, Poncet, Rohrbasser, Scheurer Rémy, Schweingruber, Stamm Luzi, Suter, Theubet, Wanner, Wyss Paul, Zwahlen (27)

*Schriftliche Begründung – Développement par écrit*

La promotion de la recherche passe nécessairement par l'encouragement du capital humain!

L'innovation est une nécessité absolue pour l'économie. Une grande industrie, comme une PME, doit toujours mettre en oeuvre les systèmes les plus efficaces pour fabriquer et commercialiser des produits avec la meilleure marge bénéficiaire. Deux conditions essentielles doivent être plus particulièrement mises en interaction pour réussir ce pari: la qualité et la productivité.

Pour améliorer ces deux facteurs, les entreprises doivent pouvoir bénéficier des résultats de l'innovation. Cette démarche est difficile, car elle implique l'acquisition de nouveaux équipements et de nouvelles technologies ainsi que la disponibilité d'un capital humain compétent et performant. On comprend dès lors que les entreprises capables de développer par elles-mêmes leurs propres technologies disposent d'atouts très importants. Mais les petites et moyennes entreprises ne bénéficient pas des mêmes avantages de développement. D'où la nécessité de leur apporter les appuis indispensables.

Il faut, en premier lieu, consolider les centres de compétences existants en leur donnant les moyens de poursuivre leurs actions en matière de recherche-développement. Les subventions de la Confédération à cet effet revêtent une importance capitale. Il s'agit éminemment de dépenses d'investis-

sement qui contribueront à l'innovation pour sortir de la crise. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue l'approche qualitative. Comment améliorer l'efficacité de la recherche avec des montants plus limités? En outre, la réforme des écoles d'ingénieurs ETS, prévue dans le projet de loi fédérale sur les Hautes Ecoles Spécialisées, permettra de réaliser des progrès en matière de transferts technologiques des centres de formation vers les entreprises.

Souvent, les scientifiques s'intéressent plus aux progrès de la science qu'à la commercialisation de nouveaux produits ou de nouvelles technologies. Les retombées économiques ne représentent pas l'objectif prioritaire des résultats de leurs travaux. De cette divergence fondamentale d'optique découlent un certain nombre d'attitudes qui rendent la coopération avec les universités et les hautes écoles difficile pour les entreprises. Ces problèmes de communication sont souvent un obstacle majeur à la coopération. Les milieux scientifiques doivent s'efforcer davantage d'aller à la rencontre des PME.

*Schriftliche Erklärung des Bundesrates  
vom 23. Februar 1994*

*Déclaration écrite du Conseil fédéral  
du 23 février 1994*

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

*Überwiesen – Transmis*

94.3112

## Motion Zbinden

### Schweizerisches Bildungswesen. Reformkoordination auf den obersten Bildungsstufen Système suisse d'éducation. Coordination de la réforme à l'échelon supérieur

*Wortlaut der Motion vom 16. März 1994*

Der Bundesrat wird aufgefordert, die Vielzahl der zurzeit parallel nebeneinander verlaufenden Reformarbeiten auf den beiden obersten Bildungsstufen des schweizerischen Bildungswesens (Sekundarstufe II, Tertiärstufe) zu koordinieren.

Diese Koordinationsinitiative des Bundes soll noch rechtzeitig den zuständigen Bildungsinstanzen (Bund: GWF, BBW, Biga, BLW; Kantone: EDK, VDK) die Möglichkeit eröffnen, den dringend notwendigen Gesamtplan für das höhere schweizerische Bildungswesen zu erstellen. Nur so können die verschiedenen Reformarbeiten an der eidgenössischen Maturitäts-Anerkennungsverordnung (MAV), den Berufsmittelschulen, den Fachhochschulen und den Universitäten sinnvoll miteinander verknüpft werden. Dabei wäre in erster Linie an die Ausbildungsprofile, die Ausbildungsgänge, die Studienzeiten, die Übertrittsbedingungen und die entsprechenden Funktionsbereiche im aufnehmenden Beschäftigungssystem zu denken.

In Anbetracht der prekären finanziellen Rahmenbedingungen und der wachsenden Zahl von Studienwilligen wird der Bundesrat zusätzlich ersucht, eine längerfristige Bildungsfinanzplanung und damit auch Kostenaufteilung mit den Kantonen anzustreben.

*Texte de la motion du 16 mars 1994*

Le Conseil fédéral est prié de coordonner les multiples réformes actuellement menées en parallèle aux deux niveaux supérieurs du système d'éducation suisse (secondaire supérieur et tertiaire).

Cette coordination devrait offrir aux organes compétents (Confédération: GSR, Ofes, Ofamt, Ofag; cantons: CDIP, CDEP) la possibilité d'établir à temps le plan d'ensemble de l'éducation supérieure dont la Suisse a un urgent besoin. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra coordonner les diverses réformes à entreprendre dans les domaines de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM), des écoles professionnelles supérieures, des hautes écoles spécialisées et des universités. Il faudra cependant veiller avant tout aux profils et aux filières de formation, aux calendriers des études, aux conditions d'entrée, et aux secteurs d'activité correspondants dans le monde du travail.

Compte tenu de la précarité des conditions financières et du nombre croissant de candidats aux études, le Conseil fédéral est en outre prié d'établir un plan de financement à long terme en veillant à la répartition des coûts avec les cantons.

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Aguet, Bäumlín, Bodenmann, Brügger Cyrill, Bundi, Danuser, Duvoisin, Eggenberger, Fankhauser, von Felten, Gross Andreas, Haering Binder, Hafner Ursula, Herczog, Hubacher, Jeanprêtre, Jöri, Ledergerber, Leuenberger Ernst, Matthey, Ruffy, Steiger Hans, Strahm Rudolf, Tschäppät Alexander, Vollmer, Züger (26)

*Schriftliche Begründung – Développement par écrit*

Den weitaus grössten, teuersten und folgenreichsten «Umbauplatz» im schweizerischen Bildungswesen finden wir zurzeit zuoberst im beschäftigungsnahen Bereich. Hier werden gleichzeitig an mehreren Orten die Weichen für die Bildungszukunft gestellt. Im Zusammenhang mit der «Europäisierung» und zur Sicherung der Konkurrenzfähigkeit auf den internationalen Märkten wurden mit viel Engagement Bildungsreformen eingeleitet. Leider mit zu viel Hektik, ohne zweckmässige Absprachen, ja gar in Konkurrenz zueinander. Auf dem Umbauplatz bewegen sich mehrere zuständige Instanzen, allerdings ohne einen übergreifenden Bauplan in den Händen zu haben.

Das sind ungünstige Planungsvoraussetzungen, vor allem in Zeiten knapper werdender finanzieller Mittel und wachsender Zahlen von Studienwilligen. Denn alle diese Teilreformen auf den beiden Bildungsstufen können nur sachgerecht realisiert werden, wenn ein übergreifender und zukunftsweisender Gesamtplan besteht. So kann man z. B. eine Maturitätsreform nur realisieren, wenn man weiss, welche weiterführenden Bildungsangebote auf der folgenden Bildungsstufe vorhanden sind. Oder Fachhochschulen sind nur sinnvoll zu etablieren, wenn die Arbeitsteilung zwischen ihnen und den Universitäten klar geregelt ist, und nur dann, wenn der die Absolventen aufnehmende Beschäftigungssektor in der Lage ist, die neuen Studienabgänger auf der Tertiärstufe sinnvoll zu integrieren. Zurzeit aber sind viele dieser Fragen ungeklärt, und trotzdem wird die Reform vorangetrieben. Das zeigt sich, wenn man einen Blick auf die wichtigsten Planungsarbeiten wirft:

– Die EDK hat durch eine Arbeitsgruppe Profile aller zukünftigen Fachhochschultypen erstellen lassen, bevor das eidgenössische Fachhochschulgesetz in den Räten zur Behandlung vorliegt.

– Die gleiche EDK beklagt sich in einem Schreiben an das Biga, dass endlich ein Berufsmittelschulkonzept erarbeitet wird, das alle zukünftigen Typen abdeckt («Nach wie vor wird demgegenüber Berufsbildung isoliert gesehen und im Kabinettstil betrieben.» Brief vom 6. Dezember 1993).

– Die MAV-Arbeiten sind in einer Sackgasse: Die Vernehmlassungsergebnisse erschweren eine weitere Bearbeitung. Zudem verlangt der Berufsverband der schweizerischen Gymnasiallehrerinnen und Gymnasiallehrer ein Moratorium, bis klar ist, welche Formen der zukünftige Tertiärsektor annehmen wird.

– Vor kurzem hat der Schweizerische Wissenschaftsrat als beratendes Organ des Bundesrates in einer Zukunftsperspektive festgehalten, dass zukünftig an den Universitäten drei Studiengänge zu schaffen sind: Halblizentiat, Lizentiat und Doktorat.

## **Postulat Comby Wirtschaft. Verwertung von Forschungsergebnissen**

## **Postulat Comby Recherche au service de l'économie. Valorisation des résultats**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	05
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	93.3609
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.09.1995 - 14:30
Date	
Data	
Seite	1890-1891
Page	
Pagina	
Ref. No	20 026 068

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.